

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 janvier 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à A. Murat), DEYGAS Thierry, GRENIER Roland (pouvoir à G. Weiss), LORIOT Fabrice (pouvoir à C Garcia Marti), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à D Fouraison), NOIRET Sébastien (pouvoir à CI Fourel).

ABSENT : DEGROOTE Alain.

Date de la convocation 18 janvier 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

<p align="center">Assemblée Délibérante – Règlement Intérieur du Conseil Municipal (2021- 010)</p>

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier le Livre I, Titre II, Chapitre 1^{er} consacré au Conseil Municipal, celui-ci doit adopter son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Il est proposé au Conseil d'adopter le règlement intérieur joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment L2121-29, L 2131-1 et suivants, et le Livre I, Titre II, Chapitre 1^{er},

CONSIDERANT l'installation du Conseil Municipal lors de la séance du 3 juillet 2020,

CONSIDERANT que le contenu du règlement intérieur est fixé librement par l'assemblée délibérante dans le respect des textes réglementaires,

VU le projet de règlement intérieur joint en annexe,

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil Municipal de Saint Donat sur l'Herbasse, tel que joint en annexe à la présente.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 27 janvier 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 janvier 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à A. Murat), DEYGAS Thierry, GRENIER Roland (pouvoir à G. Weiss), LORiot Fabrice (pouvoir à C Garcia Marti), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à D Fouraison), NOIRET Sébastien (pouvoir à Cl Fourel).

ABSENT : DEGROOTE Alain.

Date de la convocation 18 janvier 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

**Intercommunalité – Commission Locale d’Evaluation des Charges
Transférées – désignation des membres
(2021 - 011)**

Pour traduire sur le plan budgétaire l’extension de compétences et la réduction ou l’élargissement de la Communauté d’Agglomération, il y a lieu de procéder à la création d’une Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT), conformément à l’article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Le Code Général des Impôts fixe les modalités de création de la CLECT.
Elle est créée par l’organe délibérant de l’établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d’au moins un représentant.

Le Conseil d’Agglomération de ARCHE Agglo du 2 septembre dernier a fixé à 41 le nombre de membres à raison de 1 titulaire et 1 suppléant affecté par commune ;

Le Conseil Municipal est ainsi sollicité pour désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour participer à la CLECT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité de ses membres présents et représentés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment l’article 1609 nonies C,

VU la délibération d’Arche Agglomération en date du 2 septembre 2020
membres, soit un titulaire et un suppléant par commune,

DESIGNE les membres suivants représentant la commune auprès de la CLECT :

- Titulaire : Claude FOUREL, Maire
- Suppléant : Jean-Marie CHALEMBEL, Adjoint aux finances.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 27 janvier 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 janvier 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à A. Murat), DEYGAS Thierry, GRENIER Roland (pouvoir à G. Weiss), LORIOT Fabrice (pouvoir à C Garcia Marti), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à D Fouraison), NOIRET Sébastien (pouvoir à CI Fourel).

ABSENT : DEGROOTE Alain.

Date de la convocation 18 janvier 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

Finances – Rapport d’Orientations Budgétaires 2021 (2021 - 012)

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, (art L 2312-1) : «Dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l’examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l’article L 2121-8 ».

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour examiner ces orientations générales du budget, après analyse et débat selon le document joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité de ses membres présents et représentés,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales, notamment l’article L-2312-1,

VU l’avis de la Commission des Finances du 21 janvier 2021,

VU l’Ordonnance n° 2005-127 du 26 août 2005, relative à la simplification et l’amélioration des règles budgétaires et comptables,

VU le Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la commune de Saint Donat, approuvé le 26 janvier 2021, notamment l’article 21,

CONSIDERANT que chaque Conseiller Municipal a pu librement s’exprimer et alimenter le débat sur les orientations budgétaires 2021,

REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 021 0126-02021_012-D

PREND ACTE de la remise du dossier de R.O.B. 2021 et de la tenue du présent Débat autour du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 27 janvier 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 janvier 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à A. Murat), DEYGAS Thierry, GRENIER Roland (pouvoir à G. Weiss), LORIOT Fabrice (pouvoir à C Garcia Marti), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à D Fouraison), NOIRET Sébastien (pouvoir à Cl Fourel).

ABSENT : DEGROOTE Alain.

Date de la convocation 18 janvier 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

**Demande de subvention DETR 2021 auprès de l'Etat –
Parc Public Bert
(n°2021-013)**

Le Parc public Bert s'est progressivement dégradé depuis de nombreuses années, accroissant petite délinquance et incivilités, et présente aujourd'hui un état qui nécessite la construction d'un projet global.

L'objectif est une réhabilitation d'ensemble du parc public qui structure le centre-ville, afin d'en faire un lieu agréable, vivant, et permettant d'accueillir certaines pratiques de loisirs. Cet espace doit devenir un lieu attractif qui valorise l'image de Saint Donat.

Ce programme de travaux, peut être soutenu par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), estimé à 444 122.48 € HT, dont les principaux postes sont :

Réhabilitation de l'étang :	117 788.88 € HT
Végétalisations, clôtures :	49 951.50 € HT
Cheminements et accessoires :	59 592.00 € HT
Terrains pétanque :	10 044.00 € HT
Bloc toilettes & urinoirs :	37 965.00 € HT
Mobiliers sportifs et de loisirs, kiosque :	112 211.10 € HT
Eclairage Public :	62 870.00 € HT
Divers (levé topo, plan exé,...) :	1 700.00 € HT
Total :	444 122.48 € HT

Le projet a été présenté lors de la commission travaux du 22 janvier 2020.

Le cofinancement de l'Etat au titre de la DETR, peut s'élever à 25 % de la dépense HT, soit un montant de subvention de 111 030.62 €.

Aussi, le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Travaux	442 422.48.00	Etat DETR (25%)	111 030.62
Divers	1 700.00	Autofinancement Commune & autres cofinancements (Dept, Région)	333 091.86
TOTAL	444 122.48	TOTAL	444 122.48

Il est précisé que dans l'hypothèse où la subvention DETR ne serait pas obtenue, la commune s'engage à prendre à sa charge, en autofinancement complémentaire, le montant correspondant à ce cofinancement.

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver le projet et autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du dispositif DETR 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances du 21 janvier 2021,
CONSIDERANT la présentation du projet en commission travaux le 22 janvier 2021,

APPROUVE le projet de réhabilitation globale du parc public Bert,
SOLLICITE les services de l'Etat, au titre du dispositif DETR 2021, pour une subvention sur le programme de réhabilitation du parc public Bert,
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de l'Etat le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 27 janvier 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021



REÇU EN PREFECTURE
le 28/01/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 janvier 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à A. Murat), DEYGAS Thierry, GRENIER Roland (pouvoir à G. Weiss), LORIOT Fabrice (pouvoir à C Garcia Marti), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à D Fouraison), NOIRET Sébastien (pouvoir à CI Fourel).

ABSENT : DEGROOTE Alain.

Date de la convocation 18 janvier 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

Demande de subvention DSIL 2021 auprès de l'Etat –
Voie Verte Entrée Ouest
(n°2021-014)

Pour rappel, le programme de travaux relatif à la nouvelle voie verte entrée ouest de la commune, entre la zone du nouveau collège et le centre-ville, a fait l'objet de précédentes demandes de co-financements.

Ce programme de travaux, rendu nécessaire par l'implantation du nouveau collège le long de la RD67 en entrée de ville, peut être soutenu par l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL).

L'opération consiste en la création d'une nouvelle voie douce en site propre, permettant notamment aux collégiens la jonction avec le centre bourg, ce qui se traduit par :

- La réalisation d'une voie douce bidirectionnelle piétons-cycles en site propre, côté sud de la RD67,
- La création d'une bande végétalisée, séparative de la chaussée de circulation,
- La création d'un trottoir de circulation piétonne, côté nord de la Rd 67,
- La reprise de la chaussée de la RD 67,
- La réfection des réseaux souterrains sur tout le linéaire.

L'équipement doit être opérationnel pour début 2022, au moins pour ce qui concerne la voie douce côté sud, afin d'offrir une circulation sécurisée aux collégiens.

Le projet a été présenté lors de la commission travaux du 22 janvier 2020.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 021 0126-02021_014-D

Le montant de l'opération est estimé à **1 372 189.99 € HT**, et comprennent les principaux postes suivants :

Travaux lot1 terrassement voirie réseaux:	1 062 171.70 € HT
Travaux lot2 espaces verts mobiliers :	128 650.00 € HT
Divers, imprévus (5%) :	59 541.09 € HT
Equipe de maîtrise d'œuvre, CT, CSPS, topo :	121 827.21 € HT
TOTAL :	1 372 189.99 € HT

Le cofinancement de l'Etat au titre de la DSIL, peut s'élever à 25 % de la dépense HT, soit un montant de subvention de 343 047.49 €.

Aussi, le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Travaux	1 190 821.70		
Maîtrise d'œuvre	121 827.21	Etat DSIL (25%)	343 047.49
Divers & imprévus	59 541.09	Autofinancement Commune & autres cofinancements	1 029 142.50
TOTAL	1 372 189.99	TOTAL	1 372 189.99

Il est précisé que dans l'hypothèse où la subvention DSIL ne serait pas obtenue, la commune s'engage à prendre à sa charge, en autofinancement complémentaire, le montant correspondant à ce cofinancement.

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver le projet et autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du dispositif DSIL 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances du 21 janvier 2021,

CONSIDERANT la présentation du projet en commission travaux le 22 janvier 2021,

APPROUVE le projet de réalisation d'une voie verte – entrée ouest de Saint-Donat,

SOLLICITE les services de l'Etat, au titre du dispositif DSIL 2021, pour une subvention sur le programme de la voie verte – entrée ouest de la commune,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de l'Etat le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 021 0126-02021_014-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 27 janvier 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2021

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 janvier 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à A. Murat), DEYGAS Thierry, GRENIER Roland (pouvoir à G. Weiss), LORIOT Fabrice (pouvoir à C Garcia Marti), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à D Fouraison), NOIRET Sébastien (pouvoir à C1 Fourel).

ABSENT : DEGROOTE Alain.

Date de la convocation 18 janvier 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

**Finances – vidéoprotection,
demande de cofinancement à la Région
(2021 – 015)**

Au titre de l'année 2021, l'extension du dispositif de vidéoprotection, sur le rond-point J.S. Bach en entrée de la zone d'activité des Sables, peut être soutenu financièrement par la Région.

Le montant de l'installation, comprenant une caméra de contexte et une caméra dédiée (identification des véhicules), s'élève à 15 060.00 € HT, soit 18 072.00 € TTC.

Le cofinancement de la Région Rhône-Alpes Auvergne s'élève à 50% de la dépense, bonifié à 80% lorsque le dispositif est lié à une zone d'activité économique.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes un dossier de subvention du montant correspondant aux critères d'éligibilité de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances du 21 janvier 2021,

APPROUVE l'extension du dispositif de vidéoprotection au rond-point JS Bach en entrée de la Zone d'Activité des Sables,

SOLLICITE les services de la Région Auvergne Rhône-Alpes, pour une subvention bonifiée à 80% sur ce programme de 2 caméras supplémentaires,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès de la Région le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 021 0126-02021_015-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 27 janvier 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021



REÇU EN PREFECTURE
le 28/01/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 janvier 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 20

PRESENTS : BARRET Pierre, BOURGEAT Solen, CHALEMBEL Jean-Marie, CHANAS Gislhaine, DONGEY Mélanie, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, LADIRAY WEISS Galia, MARION Christelle, MONTAGNON Estelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : CANET Gérard (pouvoir à A. Murat), DEYGAS Thierry, GRENIER Roland (pouvoir à G. Weiss), LORIOT Fabrice (pouvoir à C Garcia Marti), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à D Fouraison), NOIRET Sébastien (pouvoir à Cl Fourel).

ABSENT : DEGROOTE Alain.

Date de la convocation 18 janvier 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

Urbanisme – cession des parcelles ZH30et ZH35 Chabran (n°2021-016)

La commune est propriétaire des parcelles cadastrées ZH30 et ZH 35, quartier Chabran, route de Charmes, sur lesquelles se situent 2 maisons aujourd'hui à l'état de ruines.

Ces parcelles représentent respectivement des superficies de 3 360 et 5 920 m², soit un total de 9 280 m².

Elles sont classées en zone Nh du PLU, ce qui en limite les règles de construction, de plus, la parcelles ZH 30 est incluse dans un périmètre de glissement de terrain.

Pour rappel, compte-tenu de l'intérêt du site, mais de ce caractère limitatif de constructibilité, plusieurs projets se sont succédés par le passé, sans toutefois aboutir.

Il est aujourd'hui proposé de vendre ces deux parcelles au prix de 70 000 €, à Monsieur Jonathan CHARRIERE, 13 lotissement des Hauts du Mas à Saint-Donat sur l'Herbasse.

Cette vente sera soumise à condition suspensive d'obtention de permis de construire.

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver cette cession au prix indiqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la proposition d'acquisition faite par M. Jonathan Charrière,

DECIDE de céder les parcelles ZH30 (3 360 m²) et AH35 (5 920 m²) à Monsieur Jonathan Charrière, sis 13 Lotissement des Hauts du Mas à Saint Donat sur l'Herbasse, au prix de 70 000 €

REÇU EN PREFECTURE
Le 28/01/2021

Application agréée E-legalite.com

PRECISE que la vente aura lieu aux conditions ordinaires de droit, un acte sous seing privé sera établi pour préciser toutes les modalités de la vente,

PRECISE que la vente sera soumise à la condition suspensive de permis de construire purgé de tout recours,

PRECISE que le notaire de la vente, pour ce qui concerne la commune, est Maître Crozat, à Saint-Donat sur l'Herbasse,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 27 janvier 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 28/01/2021
Affiché le 28/01/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 28/01/2021

Application agréée E-legalite.com